



**COMITÉ SUR LES DEMANDES DE
DÉMOLITIONS**

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022

**DEMOLITION REQUESTS
COMMITTEE**

Minutes of the October 27th, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité sur les demandes de démolition (CDD) ouverte à 13 h35.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Demolition Request Committee (DRC) open at 1:35 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Dominic Labrie et Kimberly Chan (conseiller / Councillor)
Pierre Guénard (maire / mayor)
Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

~

AUTRES

OTHERS

Nil

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Pierre Guénard et résolu d'ajouter le point 6.1 507, route 105 – Information sur l'évolution du dossier et que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Pierre Guénard, and resolved to add item 6.1 507, route 105 – Information on the file progress and that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Guénard, appuyé par M. Dominic Labrie et résolu que le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2022 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Pierre Guénard, seconded by Mr. Dominic Labrie, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on June 30th, 2022, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants de la demande 4.1 étaient présents et ont répondu aux questions du comité.

The claimants of request 4.1 were present and answered the committee's questions.

4.0 DEMANDES DE DÉMOLITION

4.1 2022-20050
Lot 3 031 467 au cadastre du Québec
1348, route 105

CDD-09-22

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal servant de résidence unifamiliale isolée au 1348, route 105;

ATTENDU QUE le bâtiment est en très mauvais état et que sa valeur est passé de 318 700 \$ au rôle de 2018-2020 à 297 700 \$ au rôle de 2021-2023;

ATTENDU QU'aucun projet de remplacement n'a été déposé, mais que le bâtiment est vétuste;

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas répertorié sur le site du ministère de la Culture et des communications;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un certificat de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition du bâtiment principal résidentiel situé au 1348, route 105, conditionnellement :

- à la délivrance d'un permis pour les travaux de démolition;
- à la démolition de la remise présente sur le terrain;
- à la signature d'une entente établissant un délai maximal pour la conservation du garage sans la présence d'un bâtiment principal sur le terrain;
- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5 000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition.

ADOPTÉE

Droit d'appel

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (26 novembre 2022), un avis écrit motivé à cet effet.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (6 décembre 2022).

4.0 DEMOLITION REQUESTS

4.1 2022-20050
Lot 3 031 467 of the Quebec cadastre
1348, route 105

DRC-09-22

WHEREAS a request has been made to demolish the main building serving as a detached single-family residence at 1348, route 105;

WHEREAS the building is in very poor condition and its value has gone from \$318,700 on the 2018-2020 assessment roll to \$297,700 on the 2021-2023 assessment roll;

WHEREAS no replacement project has been submitted, but the building is dilapidated;

WHEREAS the building is not listed on the website of the ministère de la Culture et des communications;

WHEREAS the Demolition Requests Committee (DRC) can set the conditions necessary for the issuance of a demolition certificate;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law number 1166-20 relating to demolition requests, the demolition of the main residential building located at 1348, route 105, conditionally:

- the issuance of a permit for demolition work;
- the demolition of the shed present on the property;
- the signing of an agreement establishing a maximum period for the conservation of the garage without the presence of a main building on the property;
- the deposit, by the applicant, prior to the issuance of the certificate of authorization for the demolition, of an irrevocable financial guarantee of \$ 5 000 ensuring the completion of the demolition work.

ADOPTED

Right of appeal

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal this decision to the Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the clerk, within the above-mentioned deadline (November 26th, 2022), a reasoned written notice to this effect.

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by Municipal Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (December 6th, 2022).

5.0	SUIVI DES DÉCISIONS DU COMITÉ	5.0	FOLLOW-UP ON COMMITTEE DECISIONS
5.1	12, chemin Davy-John – Démolition d'un chalet trois (3) saisons	5.1	12, chemin Davy-John – Demolition of a three (3) seasons cottage
	La démolition a été effectuée en septembre.		The demolition was carried out in September.
6.0	AUTRE	6.0	OTHER
6.1	507, route 105 – Information sur l'évolution du dossier	6.1	507 Route 105 – Information on the file progress
	Les propriétaires ont effectué une demande de permis pour la démolition du bâtiment.		The owners have applied for a building demolition permit.
	Notre avocat a proposé qu'un engagement soit rédigé entre les deux parties afin de s'assurer que la démolition soit bien effectuée. À défaut de procéder, le propriétaire permettra à la municipalité d'effectuer la démolition aux frais du propriétaire et de les imposer sur le compte de taxes municipales.		Our lawyer proposed that a commitment be drafted between the two parties to ensure that the demolition is carried out. Failing to proceed, the owner will allow the municipality to carry out the demolition at the owner's expense and to impose them on the municipal tax bill.
	Comme le bâtiment a été incendié et est considéré dangereux, la démolition n'a pas à être présentée au Comité sur les demandes de démolition.		As the building was burned down and is considered unsafe, demolition does not have to be presented to the Demolition Request Committee.
7.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	7.0	ADJOURNMENT
	IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Guénard, appuyé par M. Dominic Labrie et résolu que cette rencontre soit levée à 14h06.		IT IS PROPOSED by Mr. Pierre Guénard, seconded by Mr. Dominic Labrie and resolved that this meeting be adjourned at 2:06 p.m.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	MINUTES SUBMITTED BY
<p>.....</p> <p>Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer</p>	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	MINUTES APPROVED BY
<p>.....</p> <p>Kimberly Chan, Présidente / Chair</p>	